

Une approche anthropologique de la culture des institutions

Irène Bellier

► **To cite this version:**

Irène Bellier. Une approche anthropologique de la culture des institutions. Marc Abélès et Henri-Pierre Jeudy. Anthropologie du politique, Armand Colin, pp.129-161, 1997, collection U. halshs-00010202

HAL Id: halshs-00010202

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00010202>

Submitted on 14 Apr 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une approche anthropologique de la culture des institutions

[version préliminaire,
1997, “ Une approche anthropologique de la culture des institutions ” ,
'*Anthropologie du Politique*, Abélès, M. et Jeudy H.P. (dir), 129-161, Paris :
Armand Colin.]

Créées par des procédures légales ou constitutionnelles, les institutions bureaucratiques que ce texte concerne s'inscrivent dans des ensembles complexes qu'elles contribuent à transformer par la rationalité qu'elles mettent en oeuvre. Elles occupent une position dans une société ou une culture plus vaste qu'elles, un espace que tour à tour elles définissent et qui les définit. Simultanément elles semblent représenter des espaces clos sur eux-mêmes, circonscrits par un label, une inscription territoriale, un mode de circulation des personnes, une organisation professionnelle régissant strictement les rapports internes et externes. Une acception globale du concept de culture nous permet de concevoir les institutions comme des entités culturelles qui entretiennent des relations particulières avec des unités de même ordre dans un système plus vaste.

Les institutions sociales, administratives, politiques ou économiques sont généralement dotées d'une finalité singulière, qui répond à leur raison d'être dans la société, mais l'esprit qui les anime est rarement considéré. Or l'institution n'existe, ne décide, et ne dispose, que par la parole et les pratiques de ceux qui la composent et lui appartiennent. Aussi, à la suite de Mary Douglas (1986), des anthropologues se sont-ils demandé "Comment pensent les institutions" tandis qu'ils ouvraient un nouveau champ de recherche pour explorer les espaces de sens que constituent les institutions politiques. L'anthropologue s'intéresse à la façon dont à partir des pratiques et des discours de ses représentants et agents, l'institution construit son territoire, performe des activités, et en fonction des idées qu'elle génère, définit un espace politique.

Traiter des "cultures d'institutions" ne signifie pas chercher l'esprit des institutions, ni pour paraphraser l'esprit des lois, ni pour évoquer le génie d'un peuple. Il s'agit de se doter des outils permettant d'analyser les phénomènes collectifs qui mobilisent dans une instance politique les ressources culturelles des individus sur divers registres (affectif, symbolique, intellectuel, pratique, etc). Si l'objet "institution" s'éclaire de cette dimension sociale que la rationalité de l'acte d'instituer oblitère parfois, il est cependant légitime de se demander ce que représente l'exercice anthropologique dans ce genre d'univers.

L'anthropologie fournit au chercheur en sciences sociales la méthode et les concepts utiles à l'analyse des événements ou des faits relevant de l'ordre de la culture, mais tout phénomène social et politique est-il interprétable sous l'angle culturel ? Pour l'auteur de ce texte, l'entreprise se justifie sur le plan empirique

par la propension des agents d'une institution à se penser comme représentatifs d'une culture singulière. L'inscription des individus suffit-elle à fonder une culture? Sans doute convient-il de répondre au préalable à la double question de savoir comment la culture des institutions s'inscrit dans la culture d'une société donnée et quel est le statut de la culture que l'on met en évidence dans ce contexte. Si les individus suffisent à fonder l'institution comme culture, par les pratiques et les échanges intellectuels qu'ils tissent entre eux et avec l'extérieur, de quelle façon sont-ils conditionnés, mûs ou transformés par celle-ci ? Contrairement à la société ou à la famille dans laquelle naît l'individu, l'institution existe indépendamment des agents qui la servent et qu'ils intègrent généralement par vocation professionnelle. Mais un effet s'instaure du fait de la permanence relative de l'institution, tel qu'il transforme les individus qui l'intègrent et retirent de cette appartenance une parcelle d'identité et un bagage culturel particulier.

Si l'on se souvient de la définition que propose Tylor "*Culture or civilization, taken in its wide ethnographic sense, is that complex whole which includes knowledge, belief, art, morals, law, custom, and any other capabilities and habits acquired by men as a member of society*", on perçoit que les cultures de société ou d'institution sont d'une richesse inégale et se déploient dans des contextes très différents. Dans les institutions dont ce texte évoque la culture, les ressortissants s'inscrivent dans une collectivité de sens car ils partagent nombre de valeurs communes, qu'il s'agisse des motivations soutenant leurs actions ou bien des idées qu'ils s'efforcent de mettre en oeuvre. La collectivité instituée obéit à des règles, des normes et des structures que les individus contestent et respectent, en différentes circonstances. Dans la tension qui s'instaure entre l'ordre établi (les idées qui le fondent) et la pratique individuelle (les idées qui l'animent) se définit cet espace culturel qui singularise l'institution. Mais la culture de l'institution ne se joue pas seulement dans cet espace clos. La culture d'une institution administrative se retrouve dans d'autres unités semblables, au point que le terme "bureaucratie" suffit à évoquer un ordre administratif, un ensemble de personnes, et un code de conduite. Entre bureaucraties l'ordre règne et tout semble identique. Cela nous invite à penser la notion de "culture administrative". Mais d'un Etat à l'autre, entre administrations servant des objectifs semblables se manifestent des particularismes que l'on ne peut interpréter que si l'on considère la culture dans laquelle s'inscrit l'institution administrative et politique. Ainsi par exemple, si les administrations du Trésor des différents pays européens se reconnaissent des traits communs, en raison de leur histoire et de leur rôle majeur dans la création de l'Etat, leurs agents inscrivent leurs pratiques dans une dimension nationale qui introduit des variations sur le plan culturel. L'ordre hiérarchique, le mode de collaboration entre les individus, l'exercice de l'autorité, le rapport au politique, constituent quelques exemples de relations susceptibles de varier entre les institutions administratives des démocraties occidentales. Alors que se met en place une Union Européenne, les administrations françaises, britanniques, ou allemandes qui semblent conçues selon des principes communs, se différencient par les objectifs qu'elles servent, globalement résumés par l'expression "défense de l'intérêt national" tout autant que par les pratiques de leurs ressortissants.

L'étrangeté n'est que relative mais les frontières linguistiques et culturelles sont marquées. Le langage des institutions et de leurs agents est l'une des manifestations les plus immédiates des propriétés culturelles de l'institution. On observe ainsi que dans une institution multiculturelle, le fait de "travailler ensemble" (Zabusky 1995) suscite de telles transformations au niveau des perceptions et références individuelles que le langage commun, reflet d'une pratique collective, a des effets secondaires en terme de production intellectuelle, de transformations politiques, et éventuellement de créations identitaires.

Pour Ernest Gellner "comprendre le travail des concepts d'une société c'est comprendre ses institutions"¹. A contrario peut-on poursuivre, comprendre le travail des concepts d'une institution politique éclaire la façon dont se transforme une société. Les attributs qualifiant l'institution administrative ou politique comme une entité culturelle ne permettent pas de considérer l'institution comme une société. Mais l'institution peut être perçue et se manifester comme une métaphore de société. L'étude des catégories mobilisées par les individus dans ce cadre métaphorique invite à reconsidérer les notions d'acquis et le caractère figé ou bricolé de la culture qui se joue dans l'espace institué.

Le rapprochement des deux termes de culture et d'institution, provoque le sentiment d'une relative incongruité, comme s'il y avait contradiction implicite entre le processus qui exprime une cohérence globale -la culture- et le processus de fragmentation qui fonde l'institution comme le fruit de la division du travail et de ses ultimes rationalisations. Il n'est cependant pas stérile car les agents des institutions de pouvoir ne sont pas des êtres neutres dans un univers rationnel, insensible à la variation culturelle. Leur culture fait-elle système ou bien ne représente-t-elle que la déclinaison particulière de différentes rubriques dans lesquelles se rangent la culture politique, la culture administrative, la culture d'organisation, la culture d'institution et la culture du milieu d'appartenance ?

Pour en juger, un effort de clarification s'impose que ce texte propose à partir d'une réflexion nourrie par huit années d'enquêtes sur le terrain des institutions administratives en Europe : l'Ecole Nationale d'Administration à Paris (Bellier 1993), la Commission Européenne à Bruxelles (Abélès, Bellier, McDonald 1993), les administrations nationales qui construisent l'Europe à Madrid et à Londres (Bellier 1995b). Il évoque en premier lieu le terrain des institutions, ce que représente une pratique anthropologique dans ce genre d'univers, et la nature de microcosme des institutions à partir desquelles se développe l'analyse. En second lieu est proposé un point de vue théorique sur le concept de culture dans le contexte des institutions, en exposant de quelles façons l'institution peut être le foyer d'une culture singulière, que l'on peut considérer comme "une sous-culture", définie par un certain environnement, une apparente homogénéité ou une capacité à intégrer différentes cultures. Puis, à travers deux exemples, sont présentées deux conceptions de l'institution administrative, comme métaphore de société ou bien comme modèle d'action sociale. L'auteur tente de démontrer que les institutions et leurs ressortissants produisent de la

¹ "To understand the working of the concepts of a society is to understand its institutions", in Talal Asad, "The concept of Cultural Translation in British Social Anthropology", *The poetics and politics of ethnography*, J. Clifford and G. Marcus (ed), University of California Press, Berkeley, 1986, 145.

culture de même qu'elles / ils permettent de comprendre la culture de la société dans laquelle elles /ils s'insèrent.

L'anthropologue et le terrain des institutions

Le travail des anthropologues a longtemps été spécifié par le rapport à "l'autre", le bon usage de la distance analytique, une attention consciemment portée sur les récits de vie ou les représentations du monde et de l'espace, certaines conventions d'écriture. Depuis longtemps, les sociologues s'intéressent aux sociétés occidentales, développées, ou qui présentent un degré de complexité reconnu dans l'histoire politique et économique. Bien avant l'anthropologie, la science politique s'est attachée au phénomène institutionnel. Mais l'institution paraît désincarnée, sans âme, ni dimension humaine. Des limites étaient posées par la façon de décrire ou d'analyser l'institution, en fonction de sa rationalité ou de ses finalités, comme mue, agie, ou contrainte par des événements extérieurs. Or, des rapports sociaux se nouent au sein des institutions, et les institutions dans leur ensemble, sans distinguer leur nature bureaucratique, politique, ou économique comptent plusieurs milliers de personnes.

D'un côté, l'analyse des représentations dans (et des formes culturelles de) l'institution constitue une démarche novatrice pour les anthropologues. De l'autre, les politologues n'ont pas la méthode, ni toujours le temps, d'analyser les spécificités culturelles qu'ils enregistrent entre les institutions gouvernementales. Mais depuis quelques années, les politologues considèrent par exemple la dimension symbolique du pouvoir ou sa territorialité (Zins 1995) tandis que les ethnologues s'intéressent aux questions de la modernité, de la sur-modernité ou de la post-modernité, par rapport aux discours produits sur les sociétés étudiées quelles qu'elles soient, et par rapport aux phénomènes que les sociologues étudiaient dans "notre monde" : les lieux de passage, les non lieux (Augé 1992), les pratiques de santé, l'alcoolisme, la drogue, les migrations, la sexualité², etc. Tenant compte des critiques formulées depuis une dizaine d'années par une génération de chercheurs forgée à la réflexion dans un contexte post-colonial³, la discipline ouvre ses terrains dans les sociétés qui produisent des anthropologues. Cela stimule la réflexion sur les formes de cultures présentes simultanément dans les sociétés modernes. L'analyse des cultures d'institutions s'inscrit dans cette dernière tendance. Le rapprochement des deux termes "cultures" et "institutions" atteste du déplacement de la coupure épistémologique dans le champ des sciences humaines.

La pratique anthropologique dans une institution

² Fainzang (1995), McDonald (1993). Voir également "Toward an anthropology of sexual cultures", session organisée par Lenore Manderson, Congrès de l'*American Anthropological Association*, Washington, novembre 1995.

³ Ce mouvement explique une partie du courant post-moderne qui se développe dans le monde anglo-saxon à la suite des travaux de J.F Lyotard et M. Foucault. Voir entre autres T. Asad (1986), J. Clifford (1986), R. Needham (1970), P. Rabinow (1975), E. Saïd (1978).

Une approche anthropologique des institutions ne concerne pas l'ensemble des institutions d'une société mais l'une ou l'autre des institutions qui caractérisent la société à une époque donnée dans un champ particulier, social, politique, économique. Une telle entreprise n'est concevable qu'avec l'accord explicite des institutions concernées sans qu'elle s'inscrive nécessairement dans les limites de la recherche appliquée. Il arrive que les intérêts des commanditaires et des chercheurs divergent, sur la manière de conduire l'enquête ou bien sur l'utilisation des résultats de celle-ci. Le poids et la place de l'institution dans une société donnée, ou dans un espace de pouvoir, est tel que les anthropologues ne se trouvent pas dans une situation classique. Il leur revient de prendre position par rapport à la finalité de leur travail aux yeux de l'institution, ou par rapport à la notion d'une approche anthropologique des institutions (Abélès 1995). La méthode n'est pas en cause car la capacité des ethnographes à rendre compte des phénomènes de culture dans les sociétés du monde à partir de la méthode de l'observation participante, est tout à fait praticable dans une enceinte institutionnelle (Bellier 1992). En revanche, la mobilisation des catégories et des concepts classiques, des modèles ou des formules canoniques suscite de nombreuses questions.

L'anthropologue est, comme sur d'autres terrains plus classiques, confronté à la double perspective de rendre compte des formes de cultures observées dans telle ou telle institution, par définition singulière, et d'analyser les relations entre ces formes localisées de culture et les constructions sociales et politiques qui se développent à un niveau plus large ou global.

L'institution comme microcosme

Pour qui a l'expérience d'une micro-société d'Amazonie péruvienne (Bellier 1991 ; 1994) l'usage du concept de culture à l'Ecole Nationale d'Administration est surprenant. La matrice du pouvoir à la française, ne représente *a priori* ni une culture ni une société traditionnelle. Le microcosme énarquique ne semble réductible au concept de tribu que par métaphore et sous la plume des journalistes⁴. Il apparaît cependant que si les Amérindiens font de la culture sans le savoir, sans mot pour désigner ce concept à l'exception des vocables attachés au concept d'humanité, les Administrateurs se raccrochent au concept de culture pour penser leurs relations avec le reste du monde. Ce recours n'est pas l'apanage des seuls Enarques. Il correspond à un large mouvement de nos sociétés qui, du fait de leurs subdivisions socio-professionnelles, suscitent de multiples formes de cultures. La construction de l'Etat, la division du travail, le processus d'institutionnalisation séparent le monde amérindien du monde occidental. Dans celui-ci, la différenciation "culturelle" des institutions bureaucratiques se construit en apparente rupture avec la vision weberienne d'un univers homogène qui répondait à une définition de "l'esprit de la bureaucratie rationnelle" (Weber [1922] 1971).

Réfléchir à l'institution en partant de l'idée qu'elle constitue un microcosme permet aussi bien d'explorer ses frontières et les relations qu'elle

⁴ Voir la discussion sur ce point dans *l'ENA comme si vous y étiez*.

entretient avec des unités semblables ou d'ordre distinct, que de considérer les pratiques de ses "ressortissants" et les idées qu'ils mettent en oeuvre. La méthode s'avère féconde mais il ne s'agit que d'une hypothèse de travail pour situer sur le terrain de l'anthropologie des institutions aussi puissantes que l'Ecole Nationale d'Administration ou la Commission Européenne qui produisent du sens, des normes et orientent le devenir collectif.

On ne peut en effet se limiter au microcosme institutionnel car les Enarques, les Eurocrates, les fonctionnaires internationaux, tout en s'inscrivant dans des univers relativement fermés, élaborent des décisions politiques qui s'imposent à l'extérieur de ces lieux. Dénommées agents par l'institution qui les emploie, ou bien acteurs par les sociologues qui s'intéressent aux organisations, ces personnes sont dotées d'un statut ou bien d'un contrat de travail qui légitime leur inscription professionnelle. Le caractère de microcosme de l'institution signale sa raison d'être dans un ensemble complexe et isole des ensembles tels que l'on peut parler de "culture onusienne", de "culture de la Commission Européenne" ou de "culture énarquique". Ces définitions prennent sens dans le cadre de la division de travail des sociétés occidentales. Les individus s'identifient à l'institution par obligation statutaire ou volonté personnelle mais ils sont également identifiés aux objectifs de l'institution qu'ils servent par des interlocuteurs extérieurs ou par les médias.

D'institution à institution, changent les fonctions, les structures et les objectifs mais aussi les pratiques, le langage, et l'apparence qui varient dans certaines limites. Lorsque l'on étudie les modes d'identification et références culturelles des ressortissants de différentes institutions, plusieurs indices permettent de considérer que des événements plus puissants qu'une simple inscription professionnelle déterminent des manières de voir et d'agir dans le monde. Sans constituer une société au sens classique du terme l'institution ne se résume pas à l'ensemble des procédures qui la constituent comme cadre identificatoire des pratiques individuelles.

Il est usuel de distinguer culture savante et culture populaire, de différencier les cultures ouvrières et paysannes. Aujourd'hui la culture des élites se présente dans sa singularité, comme une culture parmi les autres, plutôt qu'incarnant la "Culture" en soi ou la culture nationale. Cette notion de culture nationale, qui ne rend pas compte de toutes les cultures qui se déploient dans la Nation, se définit dans un contexte politique. La notion est fortement manipulée dans le contexte de la Commission Européenne, en étant constamment sujette à examen du fait de la cohabitation professionnelle d'individus issus des quinze Etats membres de l'Union Européenne. Dans ce microcosme, précisément défini par des structures, des codes et des normes, le jeu instauré par le cadre multiculturel suscite des transformations qui préludent à l'émergence d'une culture européenne. Mais l'institution est le prisme d'une relation de pouvoir autant que l'incarnation d'une culture singulière dont on perçoit les effets en terme de production d'identités. Si tous les citoyens des Etats-membres peuvent se sentir européens dans le contexte politique et historique actuel, seuls les fonctionnaires de l'institution européenne, qualifiés d'Eurocrates, témoignent par leurs pratiques d'une culture européenne. Celle-ci représente, entre autres éléments de définition, une connaissance des références d'autrui, une capacité à

sublimer les divergences locales et nationales, une volonté de construire un cadre politique, économique et sociale par delà les frontières nationales.

Dans ce contexte, la culture de l'institution, que l'on peut analyser comme une nouvelle variante de "culture administrativo-politique", ne correspond pas simplement à une forme de mise en dialogue des cultures nationales. Le dialogue mobilise de multiples partenaires en dehors de cette institution et se déroule au niveau politique dans ce qui constitue le processus de construction de l'Union européenne. Ne se résumant donc pas à un mode d'articulation des diversités nationales, la culture de la Commission Européenne s'analyse en fonction des idées qu'elle génère, non seulement à partir des modes d'identification des ressortissants de l'institution, mais en considérant la philosophie du projet européen, les conditions politiques et pratiques de sa réalisation et les phénomènes de pouvoir qui se jouent dans l'ensemble institutionnel. Le microcosme ne représente qu'un cadre conceptuel temporaire à partir duquel il est possible de penser les relations entre culture, institution et société.

Le concept de culture et le contexte des institutions.

Jusque dans les années soixante, l'analyse des systèmes culturels mettait en évidence des propriétés d'invariance et d'intangibilité. Dans les années quatre-vingt, ce genre de rhétorique disparaît et les institutions, comme les systèmes sociaux, sont désormais considérées comme les acteurs d'une histoire qui les transforme. En tant qu'ensembles ethnographiques, ils présentent les signes d'une culture singulière et dynamique, ayant des écarts significatifs par rapport à d'autres et entretenant des relations avec des unités de même ordre et avec des unités d'ordre distinct (Lévi-Strauss 1958). Mais la représentation des cultures comme des systèmes saturés et/ou homogènes a duré. Les cultures sont en permanente interaction. Plusieurs systèmes culturels peuvent co-exister au sein d'une même société, quelle que soit la nature de celle-ci. *"L'unification culturelle vers laquelle semble tendre la société industrielle contemporaine s'accompagne de l'apparition de nouvelles cultures ou, comme préfèrent le dire les Anglo-Saxons, de "sous-cultures" (sub-cultures)"* (Izard 1991).

Si l'analyse des rapports entre cultures et sous-cultures n'est pas très développée, l'idée d'une subordination ou d'une inclusion dans un ordre supérieur est problématique. Une relative pauvreté théorique explique l'usage dans le champ culturel des concepts de "mondialisation" ou de "globalisation" qui ne relèvent à proprement parler que du champ de l'économie. La plupart des anthropologues travaillent aujourd'hui au niveau des "sous-cultures" plutôt qu'au niveau des cultures, et ils le font généralement sans théoriser sur les formes d'articulation. Cela suscite une remarque critique d'un anthropologue américain : *"But aside from the use of a few established techniques for taking into account change, history, and political economy, ethnographers of an interpretive bent - more interested in problems of cultural meaning than in social action - have not generally represented the ways in which closely observed cultural worlds are embedded in larger, more impersonal systems."* (Marcus 1986 : 166). Mais il est difficile de rendre compte de l'articulation des cultures dans un système plus vaste car comme le remarque Marc Augé (1994 : 107), *"considérées dans leur*

globalité les cultures ne sont pas faites pour dialoguer ; pour au moins deux raisons: si elles parlaient elles ne parleraient pas la même langue ; en outre elles ne parlent pas sauf au sens métaphorique : ce sont des hommes qui les parlent, ou plutôt qui en parlent, directement parfois, indirectement par leur pratique ; et aucun d'eux n'en dit la totalité. Celle-ci est toujours reconstruite par les observateurs extérieurs..."

La théorie des cultures ne s'épuise pas avec la reconnaissance de la diversité des systèmes et de leur relativité et le débat est toujours nourri sur le thème de l'émergence de la culture et du primat de l'individu ou de la collectivité. Comme le note Talal Asad "*The dilemma of "relativism" appears differently depending on whether we think of abstracted understanding or of historically situated practices.*" (opus cité : 148).

En ce qui concerne les institutions, le débat peut être ouvert à partir de deux questions. La première vise à savoir si les individus font de l'institution un lieu de culture que l'on peut qualifier et comparer à d'autres. La seconde consiste à se demander si la collectivité, en l'occurrence l'institution, est le foyer d'une culture singulière qui contraint les individus dans un jeu spécifique. Dans tous les cas, il semble impossible de dissocier la "culture" de l'institution de sa performance sociale et politique, ce qui conduit à explorer les relations de pouvoir qui ordonnent les ensembles culturels que l'on peut faire apparaître sur le plan ethnographique.

Les individus font-ils de l'institution un lieu de culture ?

Partir de l'individu pour aller vers la culture n'est guère nouveau mais il ne s'agit pas de revitaliser un ancien débat sur l'inné et l'acquis. La question est réglée depuis que Leslie White s'est opposée en 1949 à la conception qui faisait de l'individu le point de départ logique de toute recherche sur la culture et la société. Pour lui, l'individu s'explique en terme de culture, celle-ci étant "*un vaste continuum, un courant d'éléments culturels, de langage, instruments et outils, croyances, coutumes et attitudes qui sont transmis dans le temps... L'individu est à la fois l'agent de catalyse qui rend possible le processus d'interaction culturelle et le moyen d'expression de ce processus culturel*" (White [1949] 1969 : 168, 181).

Dans les institutions observées, la part du collectif et de l'individu n'est pas si indifférenciée qu'il y paraît. Le processus qui se donne à voir par certaines pratiques et formes linguistiques, signes matériels et immatériels d'une culture partagée, se noue à partir d'individus identifiés, singularisés, remarquables pour leur personnalité. On leur reconnaît des traits spécifiques généralement hérités de leur environnement (famille de naissance, socialisation antérieure), de l'esprit du temps (idées novatrices), de l'histoire (contingence), ou de leur culture politique. Est ainsi attestée dans les institutions, l'influence de "pères fondateurs" qui insufflent un "esprit" et définissent des normes ou des pratiques à partir desquelles les successeurs prennent position. Tel est le cas à l'ENA dont le modèle est, selon les paroles de De Gaulle, "*sorti tout armé du cerveau de [m]on fidèle conseiller Michel Debré*", et qui se reproduit sans changement majeur jusqu'à aujourd'hui. Marquer la filiation est une figure obligée de la rhétorique

énarchique. De même observe-t-on à la Commission Européenne l'influence de Jean Monnet qui constate dans ses Mémoires (1976 : 441) que *"un nouveau type d'hommes... est en train de naître dans les institutions de Luxembourg comme dans un laboratoire, ... c'était l'esprit européen qui était le fruit du travail en commun..."* Sa personnalité et le rôle qu'il a joué, avec Robert Schuman, Konrad Adenauer et d'autres éminences politiques européennes, sont maintes fois rappelés par les actuels agents de l'institution. La filiation a une force symbolique qui témoigne aussi des limites de l'entreprise communautaire : l'Europe institutionnelle ne célèbre qu'un seul jour de fête, le 9 mai, jour de Robert Schuman.

Reconnaître l'influence des individus ne saurait nier le caractère organique de la culture qui par une espèce d'alchimie distribue le sens différemment selon les contextes. L'impression qu'une culture se définit dans l'institution française ou européenne se fonde en effet sur la reconnaissance des "pères fondateurs" et sur la mise en évidence d'un ensemble en constante évolution de notions ou de valeurs que partagent leurs successeurs. Dans cet esprit, pour qualifier la culture que l'on observe, il paraît préférable de suivre le point de vue des Lumières (18ème siècle) plutôt que la ligne du romantisme allemand (19ème siècle).

Pour les philosophes des Lumières, la culture consiste en *"la mise en forme intégrée des connaissances, des croyances et des comportements qui commande la capacité de l'homme à apprendre et à transmettre son savoir"*. Pour les romantiques, la culture est une configuration particulière de *"croyances coutumières, de formes sociales, et de traits matériel d'un groupe racial, religieux et social, qui fonderait un mode de vie cohérent et spécifique"*⁵

La transmissibilité de la culture des institutions peut être établie et vérifiée sur le plan empirique. Mais, bien que l'habitude ait été prise dans les média d'identifier des groupes sociaux par leur rattachement institutionnel, voire de les traiter de tribus, la fondation de modes de vie cohérent n'est pas attestée pour la plupart des institutions du domaine public ou privé qui n'ont ni le caractère de sectes, ni vocation à vivre en circuit fermé. Ne se pencher que sur la question des habitus et du modus vivendi des institutions convertirait l'entreprise anthropologique en une sorte d'inventaire des pratiques, jugulant toute tentative d'analyse critique. Le danger est immense de rapporter chaque pratique à une logique interne sans se soucier de l'impact qu'elle peut avoir sur les ressortissants de l'institution et sur les individus concernés par son action.

Si l'on s'intéresse à la culture d'une institution telle que l'ENA ou que la Commission Européenne ce n'est pas à l'ensemble des habitus qu'il convient de s'attacher. Mais il faut partir de l'observation des pratiques pour interpréter les mécanismes intellectuels qui sont mobilisés dans un univers qui se postule par définition dans une relation de pouvoir, susceptible d'infléchir les choix publics, et d'orienter les sociétés. Car s'il est admis que la culture est aussi une vision du monde alors l'idée de culture d'institution prend un sens politique singulier.

L'institution est-elle le foyer d'une culture singulière ?

⁵ Galaty et Leavitt, cité dans "Culture (2), Bonte et Izard [dir] (1991 : 193)

Les exemples ne manquent pas dans le domaine public ou privé pour ancrer l'idée que l'institution serait le foyer d'une culture particulière s'imposant aux individus qui la composent. Les notions de "culture administrative", "culture des finances", "culture diplomatique", ou "culture des douaniers" sont passées dans le langage commun. Face à l'usage de ces expressions, l'anthropologue loin de créer une culture par ses prétentions analytiques s'efforce d'identifier ce qu'il y a de culturel dans une pratique administrative et la raison du recours au concept de culture dans ce genre d'enceinte. La notion de "culture administrative" est une catégorie de discours dont on peut examiner le contenu, le jeu, la force identificatoire et la puissance symbolique.

En multipliant ses observations dans différents sites, l'anthropologue remarque que des manières de faire et des corpus de référence donnent naissance à un langage spécifique, plus qu'à des cultures proprement dites. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la production d'artefacts matériels, l'institution ne fait bien souvent que remettre en circulation des items culturels qui ne lui appartiennent pas ni ne la spécifient, tels par exemple l'ordinateur, le téléphone, ou la décoration de bureau. N'appartiennent à l'institution que les pratiques sociales de ses ressortissants et un dispositif d'ordre intellectuel. L'institution représente la mise en forme intégrée et singulière d'éléments culturels qui sont mobilisés, et mobilisables, ailleurs et autrement.

Mais l'on peut s'efforcer de spécifier ce que signifie une "culture administrative". Dans cette optique la conception de L. White et J. Steward pour qui la culture est un ensemble d'aptitudes et de comportements acquis, est toujours utile. Cette définition globale permet d'appréhender ce que l'administration impose à ses agents pour qu'ils se retrouvent dans une forme commune. En Europe, selon des modalités variables, la forme commune dans laquelle se retrouvent les agents face à l'Etat employeur d'une part, aux usagers et autres citoyens d'autre part, est souvent dénommée "bureaucratie", catégorie qui acquit avec Max Weber une consistance spécifique. L'ensemble procède d'un dispositif juridique dont le contenu est publié en France dans le statut des fonctionnaires et ailleurs dans un document équivalent nommé différemment (code, manuel de procédures). Ce dispositif s'impose aux agents qui ne sont plus de simples citoyens, et s'inscrivent comme êtres professionnels dans une structure organisationnelle commune. La structure est divisée en France en catégories, corps, niveaux organiques et hiérarchiques, et ailleurs en grades, offices, ou niveaux d'emploi et catégories de salaire.

Le principe de la forme commune ne relève pas d'une conscience qu'aurait l'administration de promouvoir une culture singulière mais de la volonté de placer les agents de l'Etat républicain dans un cadre juridique uniforme qui leur impose des obligations et leur confère des droits. A l'intérieur de ce cadre administratif se développent, en France, des secteurs qui s'affirment par des spécificités culturelles, historiquement construites, nommées mais non écrites. Ainsi connaît-on la culture du Quai (d'Orsay), du Conseil (d'Etat), de l'Inspection (des Finances), de la Cour (des Comptes), du Budget ou du Trésor... L'identification de ces cultures (et des différences qui les fondent), à travers les paroles, les costumes, les gestes de ceux qui les incarnent, n'est possible qu'à l'intérieur de l'appareil d'Etat. Le citoyen ordinaire ne peut se rendre compte de

la fragmentation qui est sublimée par la représentation de la forme commune et le principe de l'unicité de l'Etat. La segmentarité du système est compatible avec la vision d'un Etat centralisé, moderne, qui s'accommode des conséquences du cloisonnement issu, lui, d'une ancienne pratique du corporatisme. Différents codes construisent une image de l'administration française, une, indivisible, et cependant riche de plusieurs centaines de corps administratifs, métiers, et organisations autour desquelles se construisent les cultures d'institutions.

Dans la Commission Européenne, par delà les dispositions du statut du fonctionnaire européen, l'agencement singulier de pratiques et de références intellectuelles au sein de l'institution établit une coupure vis à vis du reste du monde et motive l'usage, par les agents de l'institution, de la catégorie de "maison". Les directions générales de la Commission représentent des "maisons", ainsi dénommées en français, en anglais (*house*), en espagnol ou en italien (*casa*) ou en allemand (*haus*). Cette notion désigne l'espace professionnel dans lequel ils s'inscrivent, auquel ils s'identifient, et à partir duquel ils perçoivent, vis à vis d'ensembles de même nature, des différences conséquentes, regroupées sous le terme générique de "styles" (Bellier 1995a).

Les autorités gestionnaires des corps administratifs en France, et des directions générales à la Commission Européenne, mettent en avant la rationalité d'une organisation qui s'impose sur le plan formel à tous de la même façon. Mais les pratiques des agents transforment l'ordre des procédures selon des modalités toujours particulières. La culture des institutions administratives ne représente pas un stock fixe de gestes et de références. Ainsi par exemple, les différences entre les administrations résistent-elles aux effets qu'introduisent la modernisation, le progrès technologique ou les nouvelles théories du management. Le contexte dans lequel se joue la différence est de première importance. Dans le cadre national, les différences sectorielles restent pertinentes et définissent un certain profil culturel des agents institutionnels. Dans le cadre européen, en revanche se construit un nouveau corps de pratiques et de références par lequel se réduisent les divergences entre modèles administratifs et politiques, les différences sectorielles devenant secondaires. On observe ainsi qu'un certain type de rapports de l'ordre administratif avec le politique ou l'ordre juridique constituent la marque de l'administration française. Ses effets sont perceptibles dans la manière dont s'est construite l'institution de la Commission Européenne. Lorsque les ressortissants des nouveaux Etats membres de l'Union incorporèrent leurs pratiques et leurs conceptions administratives et politiques, la primauté de la relation hiérarchique fut remise en question, la norme devint plus incertaine et l'ensemble du processus décisionnel fut affecté.

Les autorités gouvernant les institutions administratives ne prêtent que peu d'intérêt aux singularités culturelles de leurs sujets, agents ou fonctionnaires, aujourd'hui dénommés "ressources humaines". Dans les administrations françaises, ou européennes, l'intérêt naissant pour les questions de culture professionnelle est généralement instrumentalisé aux seules fins d'améliorer le management de l'organisation. Certains praticiens parlent d'insuffler une "culture du management" pour réduire les disparités culturelles et individuelles et fomentent un corps de pratiques cohérentes dans la perspective d'un meilleur rapport qualité / coût. Mais la définition d'objectifs ne suffit pas à définir ce

genre d'institution. D'un pays à l'autre la manière de se vivre comme fonctionnaire dans une institution ou une agence gouvernementale varie, bien que les objectifs affichés sur le plan professionnel soient sensiblement les mêmes. La rationalisation, soit disant neutre sur le plan culturel, de l'organisation ne résoud pas pour les ressortissants de plusieurs nationalités la manière dont les différences culturelles perturbent l'intelligibilité du système, comme on le voit à la Commission Européenne.

Entre la norme bureaucratique que défendent les serviteurs d'un Etat neutre et impartial, et l'immense variabilité des pratiques culturelles et individuelles, l'administration française tranche d'une façon distincte de l'administration britannique par exemple. La façon dont est élaborée une politique publique, ou dont est mise en oeuvre la règle, varie d'un département ministériel à l'autre et conditionne l'acceptabilité de la norme institutionnelle au regard de ceux qu'elle oblige. La culture nationale contextualise les différentes formes de cultures professionnelles; le langage est alors l'une des premières manifestations de la différence, mais aussi la façon de travailler dans une relation d'équipe ou hiérarchique, d'assumer des responsabilités sur le plan politique, de piloter un dossier, d'en rendre compte, etc.

Dans un tel contexte, l'analyse des cultures d'institutions s'appuie sur l'observation des pratiques individuelles et collectives et sur un examen attentif des discours et des textes. Chacun des lieux de l'administration produit des documents écrits qui servent de base de discussion entre eux et de liaison avec l'extérieur. La culture des différents secteurs administratifs est peu décrite, essentiellement orale, et seulement visible dans les situations de contact. La notion de situation de contact est assez vague et il s'agit ici essentiellement de qualifier sur le plan anthropologique un type de rencontre inter-administrative. Ce peut être la relation interministérielle par laquelle les autorités publiques arbitrent ou confrontent les choix des différents secteurs ou segments de l'administration. Ce peut être aussi la relation de partenariat qui crée des liens, ou des réseaux à des fins de discussion, de négociation ou de décision telle qu'elle s'établit sous l'égide des institutions européennes. La première situation met en évidence une culture des représentants des institutions administratives de type sectoriel, subordonné à un ordre administratif et politique, interne à la culture nationale qui devient un critère non pertinent pour l'analyse. Dans le second cas, la culture des administrateurs combine une dimension sectorielle qui définit leur angle de compétence (point de vue et langage) au caractère politique de la nationalité qui justifie les intérêts qu'ils défendent dans le cadre de la construction européenne.

Le rapport entre la transmission de normes et d'habitudes et la construction institutionnelle fonde la vision de nombres de personnalités qui, comme Michel Debré, Jean Monnet, les artisans du Plan en France, ou les gouvernements marxistes, s'efforcèrent de donner naissance à une nouvelle espèce d'hommes. Cette idéologie biaisant la réalité fonctionne, sur le plan de l'imaginaire, et établit les ressortissants de telle ou telle institution dans une culture à part, originale à bien des égards. Mais par quels mécanismes ?

Les théories de l'acquis et du déterminisme qui ont poussé Murdock à dresser des inventaires pour analyser les déterminants culturels, et Marvin Harris

à développer sa thèse du matérialisme culturel en repoussant l'acquis jusqu'aux limites écologiques et matérielles qui conditionnent le devenir social, ne paraissent utiles à notre analyse que parce qu'elles introduisent l'idée d'un environnement. Démonstration fut faite de la variabilité des cultures dans un même écosystème, qu'il s'agisse du bassin amazonien ou du cercle arctique, mais l'idée que l'environnement pèse sur la façon dont se développent les cultures d'institutions n'est pas totalement à rejeter. Cela oblige à faire un effort de définition de ce que l'on entend par environnement de l'institution. Cet exercice établit l'institution comme un lieu non nécessairement, ou toujours, autonome, inscrit dans un contexte, qu'on l'appelle histoire sociale et politique, marché, ou bien politique économique.

L'institution et son environnement

Chaque institution jouit d'un environnement spécifique et suscite des questions particulières. Il est possible d'avoir une approche culturaliste de l'institution en la considérant comme un tout singularisé par certaines propriétés, mais pour en rendre compte finement il vaut mieux travailler à partir des catégories de l'interprétation (Geertz 1983) ou de la traduction (Asad 1986). Plutôt que traiter l'institution comme un monolithe culturel, il paraît plus fécond de la prendre dans sa relation avec des ensembles dominants, subordonnés ou inclus en s'appuyant sur les analyses relatives à la multiplicité des voix sociales (Ortner 1984), aux conditions culturelles de recueil des informations qui conditionnent le compte-rendu que l'on fait de la culture en question (Marcus 1986). Le travail sur les institutions se construit à partir de l'analyse des contextes d'élocution et d'énonciation des discours : "*Language is politics, politics assign power, power governs how people talk and how they are understood* (Lakoff 1990 : 7). Le fait que l'institution soit conditionnée par les rapports qui la fondent pèse sur les individus qui la servent. Cela contribue à définir leur culture. Mais la culture d'un individu ne se résume pas à celle de l'institution et l'institution ne se réduit pas à la culture qu'elle représente.

Evoquons ici le cas de l'ENA et celui de la Commission Européenne. Pour appréhender la culture de l'ENA, il faut penser simultanément la société française qui fonde l'existence de ce genre d'institution. Le modèle apparaît en effet comme une exclusivité de l'Hexagone, en Europe et dans les autres démocraties occidentales qui établissent toutes des hiérarchies supérieures dans lesquelles disposer leurs hauts fonctionnaires. Si l'on observe à certains égards, un micro-univers et une sorte de réalité autonome⁶, la perception de la culture qui s'y construit dépend de l'échelle retenue. Il est possible, comme P. Bourdieu s'y est exercé brillamment, de construire le champ des grandes écoles et d'analyser la place et le rôle de l'ENA (Bourdieu 1989) mais l'on peut aussi bien penser le champ des fonctions publiques européennes et voir la place de la formation des élites en France. La culture de l'institution s'interprète dans le registre des sous-cultures, rayon "administration", classeur "formation". Ces images de classement s'imposent d'autant mieux que l'institution française ordonne et hiérarchise les

⁶ Une ethnographie que présente "*l'Ena comme si vous y étiez*".

hommes. Mais il est vain de parler d'une culture des Enarques sans opposer quelque chose qui fonderait une différence. Il n'est pas sans fondement de traiter les élites administratives françaises en relation avec les élites économiques et politiques, en faisant l'analyse de la classe dirigeante et de ses composantes, bourgeoises, aristocrates, ou autres. La matière de ces différences échappe à la reconnaissance de la culture énarchique comme un système culturel, saturé par définition. On peut en revanche parler de sous-culture au sein d'un système culturel mais retiendra-t-on comme pertinent le cadre national ou bien le cadre professionnel? Ce genre de questions se pose dans le contexte historique actuel, car la relation entre l'Etat français et les serviteurs qu'il se reconnaît se transforme avec la construction de l'Europe.

Evoquer une culture de la Commission Européenne passe aussi par la représentation d'un univers plus vaste qui est celui des Etats-membres et des économies concurrentielles, deux catégories qui sont plutôt d'ordre politique que culturel. Mais c'est moins la réalité autonome de la Commission qu'il est intéressant de mettre en évidence que la façon dont des traits culturels définis ailleurs qu'au sein de l'institution se mobilisent et s'articulent pour donner quelque chose de particulier, qualifié comme tel par ceux qui la vivent et par ceux qui l'analysent. La Commission européenne est perçue par ses agents comme un lieu de production de culture et par les chercheurs en sciences politiques comme un acteur des politiques publiques. Pour les autorités qui coiffent ses sommets les anthropologues, "experts" en matière de cultures, devaient faire l'inventaire du contenu de cette culture et le mettre en rapport avec la notion plus commune de culture qu'est l'ensemble des traits qui qualifient un caractère ethnique ou national. Cette dernière version, discutable à bien des égards, reste une référence pour ceux qui se situent dans une enceinte multinationale. De fait, l'institution s'est avérée un excellent terrain pour renoncer à la vision de la culture comme une totalité cohérente et observer le processus dynamique par lequel se distribue le sens⁷

A la Commission Européenne, le chercheur se situe en partie au royaume des sous-cultures lorsqu'il suit les questions de "cultures administratives", de "cultures politiques", ou les formes socio-linguistiques, et en partie dans l'empire des cultures pour ce qui concerne la construction symbolique et politique de l'ensemble européen. Le changement d'échelle que l'on observe dans le processus de la construction européenne est au coeur même de l'institution. Dans le champ linguistique, les distinctions se manifestent avec un double niveau de langage qui tranche avec les langues dites nationales, qui se sont forgées à l'époque des Etats-nations. Au premier étage se déploie le jargon européen, une langue parlée par les euro-fonctionnaires et en partie comprise par les professionnels qui communiquent avec eux. Ce socio-langage, nommé *franglais*, *frenglish* ou *eurospeak* est une version appauvrie et mêlée des langues nationales, le fruit d'une communication dans l'urgence et dans un monde "riche en contexte"⁸. Ce symbole de transculturation n'est intelligible que par rapport au contexte qui le fonde. Un petit exemple illustre le problème. La PAC et la CAP, acronymes

⁷ Cf Geertz (1983), cité in Abélès (1995 : 76).

⁸ Voir sur ce point E. T. Hall; *Beyond culture*, 1978, ed. du Seuil, Poche, Paris, 1992.

français et britannique de la politique agricole commune, ne soulèvent qu'un problème de traduction, mais le CCP de la Commission a toutes les apparences d'un faux ami : c'est un "Congé pour Convenances Personnelles", non un "Compte Chèque Postal" français. Au second étage de cet agencement linguistique se situe la langue des gouvernants, tout à la fois version reconstruite à l'usage du pouvoir et symbole de culture. Les gouvernants, hommes politiques et décideurs, se prononcent sur un registre professionnel particulier qui n'est pas celui de l'homme de la rue, ni du commerçant. A ce niveau de langage, les variantes linguistiques nationales introduisent une épaisseur supplémentaire. Un ancien commissaire européen chargé de l'audiovisuel et de la communication illustre ce point avec humour, en 1994 en déclarant que "*l'Union européenne n'a pas de problème linguistique, on y parle la langue de bois*". Ce qu'il dit en français, cette expression étant intraduisible en anglais ou en allemand. La façon dont les deux niveaux s'agencent est visible dans les sessions préparatoires des Conseils de ministres européens au cours desquelles les représentants permanents des Etats-membres introduisent dans les textes rédigés par les hauts fonctionnaires de la Commission des nuances que la traduction ou l'interprétation ne rendent pas de manière automatique et qui engagent un aspect politique.

Si l'on admet l'existence d'un environnement propice à la formation d'une culture d'institution, vision qui définit la Commission Européenne par ses contours autant que par l'intérieur, un problème théorique se pose. Le chercheur doit traiter simultanément le trop plein de culture qui résulte de la co-existence des systèmes culturels nationaux qui renégocient leur place à l'intérieur de l'institution multinationale, et l'incomplétude de la Commission qui dérive de l'inachèvement du monde qu'elle projette⁹. La question lie sur des paradigmes différents les individus et la collectivité, la culture et la politique.

Si l'on élargit le propos aux administrations centrales traitant les affaires européennes de trois Etats distincts, ce qui les fonde comme foyer d'une "sous-culture" n'est véritablement que leur position de médiation entre l'univers des décisions européennes et l'univers gouvernemental. Il appartient en effet aux ressortissants de ces institutions de se faire l'interprète du système européen dont les modalités échappent au caractère national, et le vecteur des demandes exprimées par les secteurs d'action administrative, les régions et les groupes de pression dont les intérêts concourent à la définition de l'intérêt national, affecté par la décision européenne¹⁰. Le chercheur n'observe jamais qu'une réalité singulière qu'il lui faut analyser dans un système de relations plus vastes. Dans les cas étudiés, le Ministère des Affaires Etrangères espagnol, le Secrétariat Européen du Cabinet Office ou la direction Europe du Department of Trade and Industry britannique, prennent sens par rapport à la représentation de l'Etat dans les démocraties occidentales, à la collégialité du système gouvernemental britannique, dans le contexte de la construction de l'Europe. Chacune de ces institutions construit ses frontières et dispose d'un arsenal de relations avec l'extérieur.

⁹ Voir Abélès (1996).

¹⁰ Voir Bellier (1995c) et pour plus de développements sur ces mécanismes compliqués, un rapport de synthèse (Bellier1995b).

A la différence du théoricien des organisations, ce n'est pas l'efficacité de l'institution administrative qui préoccupe l'anthropologue mais la façon dont à partir des pratiques et des discours de ses représentants et agents, l'institution génère des idées et définit un espace politique. Espace que l'on ne perçoit que dans la confrontation avec des ensembles de même nature. Peut-on vis à vis des institutions suivre la recommandation de C. Lévi-Strauss qui, dans les années cinquante, suggérait de repérer les écarts significatifs entre les ensembles ethnographiques, pour distinguer les cultures, *a priori* sans jugement de valeur ? La comparabilité est mince du point de vue ethnographique en raison du manque d'étude, mais ce n'est pas un exercice impossible que s'attacher pour les institutions sus-nommées à l'identification des traits culturels pertinents, à l'analyse des conditions d'émergence d'une culture singulière, et aux rapports inter-culturels ou multiculturels qui se jouent en leur sein et à leur périphérie. On pourra avec le temps établir des comparaisons par rapport à d'autres modèles plurinationaux, dont on ne sait pas au départ s'ils sont pluri-culturels. L'un des points les plus intéressants pour l'anthropologue est sans doute la façon dont joue la relation d'altérité dans un contexte producteur d'identité.

Mais deux points critiques sont atteints ici. Le premier porte sur la définition d'un écart significatif, le second sur la question de savoir si les frontières de l'institution sont isomorphes aux frontières d'une ethnie ou d'un ensemble ethnographique classiquement défini. La position est difficile à retenir sauf sur un plan métaphorique qui n'est acceptable que temporairement : il risque de faire perdre de vue la particularité de l'institution qui est dedans et à part, mais pas forcément autre, ni étrangère.

L'institution comme creuset culturel

Si l'on admet la pluralité de systèmes culturels dans une société donnée, on peut concevoir qu'au sein d'une même institution s'articulent plusieurs cultures circonscrites dans l'espace et dans le temps et compatibles avec un cadre référentiel plus global.

Les situations institutionnelles observées en Europe n'incitent pas à réfléchir sur une forme dominante de culture ou, corrélativement, sur les formes de subordination que susciterait un mode autoritaire. Il semble plus fécond de mettre en évidence l'imbrication de plusieurs niveaux ayant chacun un rapport avec la notion de culture. Il paraît vain d'élaborer à la façon de Murdock les déterminants culturels dans le champ des institutions, mais il n'est pas inutile de s'appuyer sur les réflexions de l'anthropologie interprétative pour appréhender les savoirs mis en oeuvre par les acteurs sociaux afin de produire et de légitimer leur activité pratique : ce que Geertz dénomme la concurrence du processus d'attribution du sens.

L'institution ne fait pas société, ni ne produit d'identité globale, ou totale, ou unique. L'individu est de l'institution et d'ailleurs : par exemple Breton et Enarque, Basque et Euro-fonctionnaire, Castillan et Diplomate, Ecossais, Civil servant of the Crown et Ambassadeur à Bruxelles. Il peut être dévoué à son métier, avoir le sens de l'Etat, ou le sens de ses intérêts, avoir une vue politique, ou s'intégrer dans un réseau de buveurs de bière... Il peut appartenir à plusieurs

institutions : parti politique, syndicat, réseau de résistants, ou Académie française, église et Jockey club, etc. Chacune de ces rubriques véhicule une forme de culture et d'identité. Dans le temps, les appartenances peuvent changer.

Vis à vis de l'institution, l'individu ne fait pas simplement preuve d'aptitude idiosyncrasique en retenant dans l'ensemble des traits culturels à sa disposition ceux qui lui correspondent et qu'il souhaite attester devant tel ou tel public. Dans les sociétés complexes dont nous étudions le phénomène institutionnel, les systèmes culturels peuvent se recouvrir. Les individus jouissent d'une telle marge de liberté que même dans les institutions qui définissent des *corporate identities* ou produisent de "l'esprit de corps" il est délicat de penser l'individu comme représentatif et incarnation d'une culture singulière et unique. Il convient d'écarter ce que Augé dénonce "une tentation culturaliste" ; une dérive qu'il observe chez les ethnologues anglo-saxons conduits à considérer d'une part "qu'une culture peut se lire et que cette lecture entraîne de soi le déchiffrement du social et des comportements individuels" (opus cité); d'autre part que les différentes expressions individuelles sont sans importance face à l'intangibilité du caractère ethnique, ce qui aboutit à parler du Mélanésien, du Dogon, etc. Les défauts de la vision culturaliste de l'ethnie se retrouvent dans une certaine approche de la culture des institutions, étant aussi faux de spécifier l'individu qui travaille dans un ensemble multiculturel comme celui de la Commission par son caractère national -l'Allemand , le Français de la Commission- que par son attache institutionnelle : l'euro-fonctionnaire, l'Enarque, l'agent temporaire, etc.

Une approche psychologisante de la culture fait de l'individu le porteur des traits du groupe. Certaines personnes affirment reconnaître un Enarque, à première vue, ou bien un Eurocrate... Outre le risque d'erreur, la production de stéréotype et le jugement à l'emporte-pièce, l'entreprise comporte de sérieux dangers dont celui de la chasse au faciès, ou à l'uniforme, qui laisse dans notre histoire de sinistres souvenirs. Le contexte seul permet de comprendre si telle personne représente l'ENA ou bien la Commission Européenne ou bien le Cabinet Office, indépendamment des moments où, professionnellement, telle est sa fonction. Bien évidemment, entre deux Enarques représentant la même institution des variations sont observables. Cependant, on ne peut totalement écarter la puissance identificatoire de l'institution dans le contexte où elle agit. Dans le champ politico-administratif des démocraties occidentales, l'identification institutionnelle vise à réduire la divergence des positions (sectorielles, territoriales, etc) à partir de leur expression. Cela ne ressortit pas du libre arbitre des porte-paroles mais de codes et de protocoles préalablement définis.

En raison de la nature de leurs fonctions, les agents reçoivent un nom qui sert à ordonner les rapports entre les personnes et à régler les questions protocolaires. Ce n'est pas Monsieur X ou Madame Y qui assistent à une réunion mais Monsieur le Directeur des Affaires Sociales ou Madame le Directeur du Budget : la fonction prime sur l'individu qui ne doit pas établir dans l'univers professionnel sa singularité mais sa compétence. Cette compétence ne se joue pas individuellement. Elle s'inscrit dans un cadre formel de reconnaissance qui, entre autres caractéristiques, est sexué (*genderised*). La relation s'établit de telle façon

que la féminisation des titres et des fonctions linguistiquement possible en français n'est pas réalisée, tandis qu'elle emprunte des canaux très étroits en anglais. Si l'emploi de *Ms* se généralise pour ne pas distinguer le statut matrimonial d'une femme professionnelle, le neutre *chair person* qui permet de désigner un(e) président(e) de séance, n'est pas plus utilisé que *chair woman* qui est linguistiquement acceptable. Dans ce type d'institutions, la fonction sublime le caractère sexué de la personne qui pèse sur la considération dont jouit le/la haut(e) fonctionnaire. L'usage social des langues anglaise et française, et leurs marques respectives du genre, masquent ou bien font ressortir le problème.

Les fonctionnaires de titres, de fonctions, de sexes, d'âge et de nationalités distinctes, entretiennent des rapports sociaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution. Dans un univers qui fonctionne sur le principe de la hiérarchie, quelle que soit la manière dont elle est mise en oeuvre¹¹, les niveaux supérieurs sont plus visibles et jouissent d'une reconnaissance sociale dont les niveaux subalternes sont privés pour des raisons qui relèvent du mode d'exercice du pouvoir dans nos sociétés. L'ensemble des rapports sociaux et professionnels qui se nouent dans l'institution qualifie la culture de celle-ci.

Avec les éléments avancés plus haut, on peut faire état pour l'institution d'un processus d'engendrement, de conditions de reproduction, de mécanismes d'organisation sociale, d'une possibilité de créativité linguistique et mettre aussi en évidence les multiples dispositifs d'attribution de sens. L'ensemble de ces attributs ne permet pas de dire que l'institution fait société : elle reproduit les conditions par laquelle la société se constitue. Elle est une métaphore de société. Cette relation métaphorique permet de discuter le caractère figé ou bricolé de la culture, ce qui aide à qualifier la culture d'institution.

L'institution comme métaphore de société

Considérer l'institution comme une forme de société est un abus de langage si ce n'est que l'usage métaphorique du concept de société permet de déconstruire l'objet "institution" pour en explorer le contenu et les atours. Dans les sociétés traditionnelles d'Europe, d'Afrique ou d'Amazonie, l'individu naît dans une culture donnée même si elle se transforme, est contestée ou bien écrasée. Il est difficile de naître dans l'institution, à moins d'être dans le totalitarisme le plus absolu. Le fait de ne pas naître dans l'institution, si ce n'est métaphoriquement, est un critère d'affranchissement de l'individu par rapport à la culture produite. Mais la représentation de la naissance dans l'institution est un signe culturel qu'il convient d'interpréter.

A l'Ecole Nationale d'Administration

La métaphore a du sens lorsque un Enarque dit, par exemple, qu'il est "fils d'archevêque", "né avec une cuillère en or dans la bouche" ou que "tout petit déjà [il] baignai[t] dans le milieu". Ces expressions qui n'ont été entendues que dans cette enceinte, soulignent l'exclusivité de leur situation. Elles orientent la

¹¹ Cf L. Dumont (1966), et les discussions suivantes dans Appadurai (1992).

réflexion sur le mode de transformation d'un individu (*a priori* quelconque, homme ou femme, de condition élevée ou modeste) en Enarque. On observe ainsi comment dans l'histoire sociale et politique de la France, s'exerce la règle républicaine qui exclut de ne transmettre le pouvoir que sur la base de la naissance. Cela produit un clivage dans l'ordre des discours. Par la voix de ses directeurs, l'ENA se défend de reproduire un modèle traditionnel, mais les conditions de la réussite passent encore par la naissance. Cette image occulte les mécanismes de démocratisation du recrutement des élites que l'ENA a pour vocation de développer depuis 1945, date de sa création. La fraction de la société qui s'intéresse aux affaires publiques se retrouve dans un modèle qui n'a pas bouleversé la structure sociale du pouvoir d'Etat bien que l'Ecole en ait ouvert les portes aux femmes et aux catégories socio-professionnelles modestes.

L'institution qui n'a pu être créée à la suite d'aucune crise révolutionnaire (Thuillier 1983), se réforme en douceur, sans autre bouleversement majeur qu'une délocalisation de son siège dans la capitale européenne que souhaite devenir Strasbourg. La dimension symbolique de l'acte visant à extirper l'ENA du coeur de l'Etat français qu'est le VIIIème arrondissement de Paris mérite cependant une certaine attention. Elle tente de transformer les conditions sociales de production de l'élite administrative. En rendant l'Ecole et ses ressortissants, plus provinciaux, plus mobiles, plus proches de Bruxelles et de l'Allemagne, elle vise à forger une nouvelle culture chez les futurs dirigeants de l'Etat. Ce mouvement est lié à la transformation de la société et de l'Etat français dans le contexte de l'Europe en construction.

Ce n'est pas sans raison qu'une image représente, en France comme en Europe, l'ENA comme le moule ou la matrice du pouvoir. Cette école donne en effet corps à un micro-univers avec ses règles, ses coutumes, son langage et sa maîtrise des apparences. Cela suffit-il à qualifier la culture de leur institution? Une réponse affirmative négligerait le fait que les Enarques représentent autre chose qu'eux-mêmes. Ils incarnent un mode d'exercice du pouvoir central.

En analysant les mécanismes de sélection et de classement des Enarques, il apparaît que chacune des "voies" de reproduction (naissance) et de production (système de sélection par trois concours avec une formation et un classement unique) de l'élite administrative française porte des caractéristiques sociologiques particulières. Elles établissent entre l'Enarque et la Nation des rapports d'incarnation et de représentation dissemblables. Le rapport entre l'élite et le peuple disparaît dans les références endogènes, au profit de l'exaltation du rapport à l'Etat, de la reconnaissance formelle de la souveraineté nationale, du lien indéfectible qui se noue avec la République. Les impétrants sont reçus, dans l'Ecole, par des discours de pairs et anciens énoncés de telle sorte que les jeunes finissent par s'identifier à ces formes culturelles que sont "les-serviteurs-de-l'Etat", "l'élite-de-la-Nation", "les-enfants-chéris-de-la-République". Les expressions consacrées recouvrent du voile de l'identité collective et glorieuse, des identités singulières qui s'opposent à une représentation neutre et impartiale, de règle pour l'Etat républicain.

Derrière les discours officiels et les statistiques des concours, les enquêtes généalogiques et les histoires de vie font apparaître la structure des rapports de force propres à la partition en classes de la société française. L'ensemble de ces

données rapportées à la nature et aux modalités de l'enseignement délivré aux Enarques permet d'analyser le mécanisme par lequel est transmise dans un Etat démocratique laïque, la culture sociale, politique et religieuse dominant l'Etat français.

La maîtrise des signes extérieurs de cette culture construit l'image du représentant de l'Etat, indépendamment de son sexe et de son origine de classe. Cette marque est le fruit d'un apprentissage spécifique d'ordre intérieur (façon de penser, de décider, d'agir) et extérieur (vêtue, expression, apparence, choix résidentiel). Pour souder "l'esprit de corps" et exposer l'engagement formel des individus au service de l'Etat et de la Nation un appareil rituel et symbolique est mobilisé par le microcosme énarchique. L'objectif que se donne explicitement l'ENA sur le plan pédagogique, à savoir la transmission "*d'une unité de langage, de méthode et d'esprit*"¹² est alors atteint. Face à la toute-puissance de la transformation et de l'inscription statutaire, l'individu résiste et, chaque Enarque de revendiquer une forme d'atypisme qui ne fait que confirmer la performance du modèle. Mais l'unité formelle acquise aux prix de quelques souffrances personnelles ancre l'image du "moule" comme figure de représentation des Enarques et son corollaire abondamment dénoncé aujourd'hui qu'est la "pensée unique".

La culture de l'institution ENA n'est pas simplement le produit des pratiques de ses ressortissants mais l'instrument de la gestion des affaires de l'Etat. Elle crée au niveau supérieur de la hiérarchie administrative un cloisonnement transversal afin que les gestionnaires et hauts fonctionnaires travaillent en réseau et bonne intelligence, et limitent les conséquences négatives du corporatisme qui, en 1940, aboutit à la faillite de la Troisième République. La division en corps n'a pas été résolue, la tradition remonte au Moyen Age, mais la règle de la cooptation présidant au recrutement des grands corps au XIXème siècle a été supprimée, ce qui a changé les conditions de transmission du pouvoir. Pourtant, le modèle français de formation des élites ne semble plus adapté ce qui tendrait à prouver que la culture de l'institution serait en décalage avec une forme d'attente sociale. La culture énarchique est aujourd'hui désignée par la classe politique comme par les médias comme responsable de "la fracture sociale". Cette nouvelle critique des Enarques ne semble pas remettre en question une institution qui en suscite régulièrement mais elle conforte l'image d'une micro-société en crise, dont les accès de fièvre s'interprètent toujours par rapport au contexte global de la société, et aujourd'hui dans le contexte européen.

La Commission Européenne,

La métaphore de la naissance reprise à la Commission sous la formule "Eurocrate de la deuxième génération" évoque, si l'on interprète cette expression dans le contexte de l'Etat-nation, l'idée d'un passage et d'une stabilisation dans l'émigration. La mise en représentation de "l'après" conforte l'image d'une communauté en devenir, jeune encore et douée d'une dynamique particulière. Cette image de la bureaucratie semble être aux antipodes de celle que suscite

¹² Plaquette de présentation de l'Ecole Nationale d'Administration..

l'ENA. L'Europe se construit, elle ne se reproduit pas encore. Cela change les termes de la représentation. Toutefois, la construction historique de l'univers symbolique des "maisons", avec la reconnaissance de figures émérites dans le rôle de "grand-père", laisse encore une place, dans ce genre d'institutions tournées vers l'avenir, pour une représentation de la "grande famille".

Chacun dans leur spécialité, les Enarques et les Eurocrates représentent quelque chose de particulier, dont la dimension culturelle et la relation avec le pouvoir est marqué par le suffixe (-arque ; -crate) mais la situation des Enarques est exemplaire dans la mesure où l'homogénéité des représentations occulte la diversité des destins et identités d'Enarques. A la Commission Européenne, l'unicité du vocable Eurocrate nourrit aussi un lot de représentations de ces gens et de leurs activités relativement homogène, mais celui-ci s'axe dans une dimension spatiale plus que sociale. Cela transparait dans les expressions imagées par lesquelles les Eurocrates se figurent que les "non Eurocrates" les représentent. Ainsi se disent-ils : "coupés des réalités de la base", "vivant dans une cage dorée", "flottant sur un petit nuage."

Ce genre de représentations entretient l'idée d'un décalage profond entre Eurocrates et non Eurocrates, rupture qui ne tient pas à des questions géographiques ou spatiales mais à des considérations politiques. Les Euro-fonctionnaires ne sont ni au service d'un Etat, ni d'une nation. Leur devoir d'indépendance s'impose sur leur sentiment de loyauté, nationale ou politique. Filer la métaphore sociale pour comprendre la culture de la Commission Européenne ne permet pas d'aller très loin. Il faut donc analyser la culture de l'institution d'une tout autre façon.

L'institution comme modèle d'action sociale

T. Parsons définit la culture comme un modèle d'action sociale, un système d'idées partagées, de symboles et de significations qui se distingue du système social aussi bien que de la personnalité. La définition est intéressante si l'on veut qualifier la culture de la Commission Européenne. En effet, il est possible de faire ressortir chez les Euro-fonctionnaires des notions communes, des référents, des idées qu'ils mettent en circulation dans un univers inachevé par définition. D'un côté on observe la résonance du vide dans la symbolique européenne -les étoiles du drapeau européen convergent vers un centre vierge- et le poids des personnalités dans la construction d'un "objet politique non identifié"¹³. De l'autre, la mise au jour de la culture de l'institution "Commission" repose sur l'articulation de plusieurs niveaux d'analyse.

La Commission est un univers complexe du fait de sa situation au carrefour de plusieurs langues et cultures et en raison de propriétés purement institutionnelles. Elle est au coeur d'un pouvoir européen dont la base sociale est rien moins qu'intégrée. Elle est dans une position unique, très ambiguë sur le plan des relations entre ce qui relève du politique et ce qui procède de l'administratif. Le Collège (c'est à dire la Commission proprement dite) et les agents (les Eurofonctionnaires) sont soumis à une exigence d'interprétation

¹³ Discours de J. Delors, 1993.

(d'évaluation) de ce qui s'impose (ou peut être recommandé). Ils agissent en vertu d'un devoir d'indépendance vis à vis des Etats-Nations (qui représentent le passé), et enregistrent des pressions, exercées par les gouvernements des Etats, ou bien des réactions des sociétés ou des clientèles visées par les politiques mises en oeuvre après qu'ils en aient fait la proposition.

Le poids de l'organigramme

Avant de considérer le dispositif intellectuel visant à promulguer un projet européen, il peut sembler utile de connaître le cadre ou les structures de la Commission, et le modèle d'organisation sociale que représente un organigramme. L'institution est un univers ordonné, codifié, dont la forme s'impose à tous. Mais chacun en donne une interprétation singulière. L'organigramme situe les interlocuteurs dans une géographie institutionnelle. Un individu est de telle Direction Générale, dans tel ou tel service, à un niveau particulier de la hiérarchie. Derrière l'organigramme qui ne représente jamais qu'une partie de l'ensemble institutionnel, et généralement ses niveaux supérieurs, se profile une multiplicité de relations d'ordre identificatoire, professionnel et politique dont l'interprétation repose sur une grille d'intelligibilité interne. Le sexe et la nationalité ne figurent pas sur ce document qui exprime la vue d'une fonction publique soucieuse de masquer les différences entre les ressortissants de ses différentes nationalités, âge et sexe.

L'institution bureaucratique se veut très ordonnée. Cependant des rapports de force s'y déploient en permanence. La logique de l'organigramme explicite le besoin de reconnaissance hiérarchique des Eurocrates soucieux d'atteindre le grade et le rang qui leur permettra de figurer sur la partie émergée de l'institution. Ce phénomène de reconnaissance professionnelle et politique se joue tour à tour sur un registre ouvert ou bien masqué, selon l'intérêt du détenteur du pouvoir. Il éclaire la rhétorique courante dans cette enceinte concernant la possibilité d'instrumentaliser une idée. L'ordre caché étant rarement mis en scène, le fonctionnement de l'institution administrative apparaît plus complexe. La dichotomie linguistique et culturelle que l'on observe à la Commission contribue à brouiller plus encore la règle du jeu.

Pour l'extérieur, l'organigramme opère comme un écran servant à mettre en face d'un interlocuteur un correspondant compétent. La partie visible de l'institution, apparaissant dans l'organigramme est un texte qui atteste, momentanément et avant vérification empirique, la nature des rapports que tel ou tel individu est susceptible d'entretenir avec le Collège (des Commissaires) ou avec un autre service. C'est le règne de la logique fonctionnelle, qui confère du pouvoir à une signature. La partie invisible désigne par un silence qui oblige à passer à un autre niveau de discours, deux phénomènes notables : le premier concerne les catégories de personnel qui n'occupent pas de fonctions représentatives (personnel subalterne ou d'exécution) et ne sont donc pas mentionnées sur l'organigramme officiel ; le second porte sur l'ensemble des relations qui se nouent sur des bases pratiques, en dehors de la représentation officielle, et qui de ce fait ne sont pas codifiées. Ce ressort de la vie institutionnelle transforme la routine, ou l'ordre procédurier, en un corps de

pratiques fort diversifiées. Elles confèrent à l'institution le supplément d'âme nécessaire pour que les individus survivent à l'ordre de la procédure, fassent progresser les idées et contournent aussi bien la bureaucratie que le représentant d'un bureau dont la personnalité fait obstacle. De telles pratiques déroutent l'observateur extérieur tenu de se fonder sur l'ordre officiel pour travailler avec l'institution, à moins qu'il n'en ait une connaissance intime. Car seule l'expérience des modes de fonctionnement des services de la Commission donne l'aisance nécessaire pour évoluer dans ce qui constitue si ce n'est une communauté du moins un univers de reconnaissance.¹⁴

Les structures organisationnelles ne sont ni la culture ni le système social mais on ne peut les tenir pour négligeables. Elles affectent la façon dont les individus se déplacent, se pensent, agissent dans l'ensemble de l'institution qui est une hiérarchie pyramidale et simultanément un espace collégial dont la convivialité est maintes fois admise. La Commission propose un modèle pluraliste si l'on veut qualifier son vécu intérieur, et une culture moins monolithique qu'elle ne se donne à voir à l'extérieur. Pour approcher le problème, il convient de décortiquer ce qui a trait aux phénomènes identitaires et nationalitaires.

Le laboratoire d'une Europe à venir

La Commission travaille sur une base multiculturelle et pluri-linguistique. Le cadre qu'elle constitue est très balisé par les procédures qu'elle se reconnaît. A travers ses agents, bardés de certitudes élaborées dans un monde qui s'est peuplé "d'experts", l'institution est puissante de son pouvoir d'influencer les décisions. Son univers est riche de contradictions dans lesquelles des individus bien traités sur le plan financier, souffrent d'inquiétudes métaphysiques, sont pris de doute et sombrent dans un relativisme. Les Euro-fonctionnaires n'ont pas réussi à construire une culture homogène. Ils s'accommodent "en général" d'une certaine flexibilité "culturelle" et du changement de repères que la multiplicité des références introduit dans leur univers. Mais ils se sortent, "en particulier" et par l'usage du stéréotype de l'instabilité fonctionnelle de l'univers qui les englobe. Cette arme fatale qui semble mûre comme par réflexe, nie leur inventivité, les ramène à l'âge des Etats Nations, invalide la disposition pacifique qui donne un sens à leur existence institutionnelle. A contrario, s'ils s'efforcent de maîtriser la passion nationale qui perturbe leur équilibre professionnel, il leur arrive d'agir dans une fameuse indifférence qui les isole sur l'échelle de l'humanité. Dans ce cas, les Eurocrates ne sont plus, aux yeux des médias qui en parlent, des êtres de chair et de culture, mais des êtres de chiffres et d'acculturation. A l'évidence, la culture de l'institution n'est ni un ensemble cohérent, comprenant tel ou tel des universaux culturels, ni un magma sans forme ni loi.

La Commission Européenne met en relation des individus de cultures, de langues, de formations et de motivations distinctes pour élaborer une action commune, identifiée comme une production de l'institution et plus largement comme une étape dans la construction de l'Europe.

¹⁴ Cf Augé, op. cité, 1994, p. 134.

Le caractère inachevé de la construction européenne pèse de telle façon que le temps prend une dimension singulière à la Commission européenne. A l'échelle des civilisations, l'institution qui orchestre le projet européen est très jeune : à peine 40 ans. Au rythme des engagements budgétaires, elle s'aligne sur les administrations financières nationales. Mais le respect d'un agenda compliqué par le caractère fragmenté du lieu du politique et sa dimension multiculturelle, limite les possibilités de réflexion des hauts fonctionnaires assujettis, comme le note l'un d'entre eux, au "primat du chronogramme". Le temps devient une donnée de plus en plus rare, quelle qu'en soit la mesure. Si l'on sait que les services de traduction et d'interprétation des institutions européennes interviennent dans une cinquantaine de réunions par jour pour que les interlocuteurs de onze langues nationales distinctes parviennent à s'entendre, sur des sujets très divers, on se représente mieux la façon dont se raréfie le temps. Chaque réunion, au niveau des fonctionnaires ou des ministres, entre la Commission et ses quinze partenaires des Etats-membres, requiert au moins une heure pour réaliser un premier tour de table. Le temps d'élocution est ralenti par l'expression coutumière dans une langue autre que maternelle. Le temps de compréhension est décalé en raison des problèmes de traduction et d'interprétation. La majeure partie du temps est consacré au dialogue mais il est extrêmement difficile d'avoir à l'issue d'une réunion une intelligence globale de ce qui s'est discuté.

Face à ces contraintes objectives, la Commission est tentée de réduire la diversité possible, ce qu'elle a fait en ne retenant que trois langues officielles de travail, alors que les représentants politiques au Parlement Européen et au Conseil des Ministres ne peuvent envisager de renoncer à la diversité linguistique (Bellier 1995d). Mais la volonté de dépasser les divergences culturelles ne permet pas d'ignorer le poids moral, affectif et politique, des langues et des cultures des pays de l'Europe, pour ce qui concerne son mode de fonctionnement et pour la mise en oeuvre d'un projet qui, d'économique (Traité de Rome), est devenu politique (Traité de Maastricht).

Une culture - des cultures ? Le croisement des altérités à la Commission

Il est tentant d'examiner les relations qu'une institution comme celle-ci entretient avec des cultures qui ne sont pas d'institution mais qui, dans le sens commun, sont reconnues comme "cultures". Ce peut être la culture avec un C, c'est à dire la production intellectuelle, artistique, musicale, esthétique, dont les agents qui ne sont pas les plus démunis sur le plan intellectuel et financier sont partie prenante. Ce sont surtout les cultures nationales qui prennent un relief particulier du fait de la construction communautaire.

L'Union Européenne convertit les Etats-Nations en Etats-membres. Cela destabilise la relation établie au 19ème siècle, dans une Europe aux frontières différentes, entre Etat, nation, société et langue. Innombrables sont les publications consacrées à ce sujet et l'anthropologue peut s'occuper à dénouer la pelote des interactions entre les Etats-nations et l'Europe. La britannitude se joue sur un arrière-plan de guerres continentales, la francité est affectée par la germanité, les langues romanes et les langues celtiques construisent leurs différences

sur le territoire européen depuis mille ans (Iivonen (ed) 1993). Depuis la Réforme, les églises se partagent le Nord et le Sud, mais s'il est vrai que les Protestants et les Catholiques n'ont pas la même conception de l'individu, du rôle de l'Etat, ni les mêmes attitudes vis à vis de l'argent ou de la responsabilité personnelle, l'Europe est chrétienne avant tout.

Les Etats de l'Europe et l'Europe partagent sur le plan des cultures des traits communs qui identifient les ressortissants européens par rapport aux non européens, ce qui permet aux responsables actuels de réfléchir au modèle européen de société, comme s'il existait, malgré les distinctions politiques, une possibilité de performer une vue cohérente et homogène de la société européenne. Mais, la résonance du vide est toujours impressionnante si l'on songe par exemple à la façon dont l'Europe pense son rapport avec l'Islam. Les Européens continuent de se différencier entre eux pour de nombreuses raisons culturelles dont ils prennent conscience au moment du face à face, dans la compétition ou dans l'échange ludique.

L'unicité de la Commission et de ses structures ne saurait cacher les interactions qui se produisent quotidiennement entre des individus relevant de quinze nationalités au minimum, parlant trois langues officielles et s'exprimant dans un environnement comprenant au moins 110 paires linguistiques. La Commission met en évidence une culture d'institution qui se distingue des cultures administratives "traditionnelles" installées comme une bulle, chacune, dans une enveloppe nationale. Elle est aussi différente des autres bureaucraties internationales qui représentent des variantes du modèle européen, comme ce que les connaisseurs dénomment la "culture de la Banque Mondiale" qui renvoie à une forme de gouvernement économique, par référence à des concepts anglo-saxons, ou la "culture onusienne" qui suggère un univers de discussions et d'interventions à l'échelle de la planète.

La manière dont se pratique la mise en dialogue des cultures administratives et politiques nationales représente un des éléments de la culture européenne. De ce fait, l'institution la plus intégrée sur le plan européen fonctionne aussi sur un modèle pluraliste, ce qui va à l'encontre des idées la représentant comme monolithique du fait qu'elle expérimente une "culture de synthèse", une formule rendant provisoirement compte de l'alchimie que produit l'articulation des traits culturels (Abélès et Bellier 1996). La Commission Européenne met au jour une manière de vivre en commun sur le plan professionnel. Cela passe par une production linguistique, des mécanismes de régulation des tensions sociales et professionnelles, et un dispositif idéal qui tient les agents attachés à une institution qui, si on la prend comme une simple bureaucratie est beaucoup plus désagréable que tout autre du fait des incertitudes pesant sur la règle du jeu et des malentendus qui résultent de l'incongruence relative des systèmes culturels nationaux.

Mais le cadre national n'est qu'une variable culturelle parmi d'autres, politiques, religieuses, philosophiques. Cela conduit l'anthropologue à qualifier la culture de la Commission non seulement par rapport aux ingrédients qui la compose, mais par rapport aux idées qu'elle met en oeuvre. Le dispositif idéal représente le moyen qu'ont les agents à leur disposition pour penser le présent et l'avenir sur la base du refoulement du passé (Abélès 1996). Si l'Europe se

construit dans le dialogue et la négociation, selon des formes convenues, nul ne sait quelles sont ses frontières géographiques, ses objectifs politiques, ses acquis sociaux, ses avantages économiques. Dans ce contexte, l'élaboration des projets et la mise en forme des directives, de même que leur transposition en droit national, exige des aptitudes et des adaptations particulières. Les agents de la Commission qui sont quotidiennement confrontés à ces changements de perspective et de repères, expriment l'absence de balises par des expressions aussi variées que "conduire sans rétroviseur", "être des anges sans corps dans un monde sans territoire", "être au service de la Communauté ni pour son Etat d'origine, ni contre les Etats-membres."

Anticiper, harmoniser, évaluer l'acquis communautaire, défendre l'intérêt européen, sont des vocables couramment employés qui qualifient l'action des Eurofonctionnaires. Ce sont des signes qui motivent ou mettent en évidence une culture particulière. On pourrait aller plus loin dans la grammaire de la culture institutionnelle, et développer la façon dont la culture de l'institution transforme les individus. Corrolairement, il revient d'expliquer comment l'institution produit de la culture.

Sur le plan des transformations individuelles, s'observe un processus de conversion de la personne, de l'étranger en collègue. Un être nationalement dénoté devient un être professionnellement connoté (Bellier 1996). Cela se fait à partir de la reconnaissance et de la mise à plat de la différence, sur le plan de la culture comme sur le plan des sous-cultures. Un individu *lambda* est souvent rattaché, par ses collègues et ses interlocuteurs, à une culture administrative ou à une culture politique donnée du fait de son appartenance à une entité nationale. En tant que français, il est supposé jacobin et centralisateur, en tant qu'allemand, il serait plutôt fédéraliste et rigoureux. Ce processus de catégorisation poussé à son terme aboutit à la formulation de stéréotypes désagréables.

Si l'individu est libre d'exprimer lui-même son sentiment d'appartenance, le plus souvent, elle lui est imposée par la reconnaissance d'autrui, en raison de la valeur d'écran de la culture d'origine. Dès lors, agir comme un européen et paraître tel, requiert de sortir explicitement de ce type d'incarnation (nationale) qui provoque un genre d'interactions que l'institution s'efforce de sublimer. Ainsi l'euro-fonctionnaire est-il amené à témoigner de sa connaissance des autres façons d'être administrateur (se parler, écrire, se conduire au travail, se vêtir, etc). Par exemple, pour illustrer une difficulté surmontée dans l'exercice européen, un euro-fonctionnaire distinguait les styles britanniques ou français présidant à la rédaction d'une note de synthèse. Evoquant les différences qui tiennent à l'organisation de la pensée, à la manière d'énoncer les arguments, au style d'écriture et la façon de recommander une décision, il conclut son discours par une démonstration des compétences de ses collègues capables de rédiger en français une note de style britannique, ou en anglais une note de style français. Ce genre de pratique crée chez les interlocuteurs non avertis un effet de confusion qui engendre à son tour le sentiment d'une absence de règle dans cet univers.

Tous les comportements sont possibles au sein de la Commission et différemment interprétés. La Commission atteste de formes inédites que suscite le fait de "travailler ensemble", dans un "esprit européen" obligeant à inventer

des concepts, des notions susceptibles de transcender la condition nationale. Mais les acteurs comme leurs observateurs semblent avoir du mal à s'affranchir du passé qui identifie les individus par référence à leur socialisation nationale. D'un côté, les tentatives individuelles de se replier sur un univers de connaissance plus national nourrissent la réflexion des politologues sur la notion de "filiale nationale". De l'autre la positivité des formes européennes disparaît sous la verve des caricaturistes qui représentent l'Européen comme la somme négative des stéréotypes nationaux.

Sur le plan de la culture que produit l'institution, se retrouvent les deux pôles du débat évoqué au début de ce texte. D'un côté, la collectivité se donne des normes que les individus contestent jusqu'à un certain point, ce qui rend nécessaire l'étude des normes, des règles, et des codifications émises pour vivre en commun, et l'analyse des pratiques fomentées par le vécu commun pour satisfaire la demande de l'institution. De l'autre, la culture de l'institution déborde les frontières de l'institution : elle recouvre des phénomènes communs aux cultures bureaucratiques et les agents de la Commission performant des actions qui s'imposent à d'autres institutions et à un ensemble social plus vaste.

La culture politique de l'institution européenne vise à créer les conditions matérielles et idéelles d'un dépassement des frontières sans s'arrêter aux conditions de reproduction des cultures qui existent avant elle. Cela passe par une entreprise de fractionnement caractéristique des sociétés occidentales développées. Le cadre national s'efface au profit de la réintroduction d'une logique des intérêts qui transforme profondément le jeu politique. Ces intérêts sont ceux des groupes sociaux et professionnels qui cherchent à redéfinir leur place dans un espace économique, dénommé grand marché européen, qui s'élargit et prend position dans la compétition mondiale. Dans ce processus aux effets culturels la Commission Européenne joue un rôle majeur du fait de sa position d'arbitre, au coeur du processus de décision, qui la conduit à sélectionner les informations et les groupes susceptibles de servir les actions qu'elle définit comme européennes. Ses choix, en principe formulés en toute indépendance, par rapport aux gouvernements nationaux et par rapport à l'ensemble des pressions reçues de la part des différents groupes, sont tour à tour loués et vilipendés. Elle occupe dès lors dans les discours des hommes politiques nationaux la position de bouc émissaire rendu responsable des conséquences négatives sur le plan local des choix européens. La manipulation, rendue possible, par la très grande complexité des mécanismes décisionnels et la désinformation des citoyens européens s'appuie sur une représentation particulière des agents de la Commission : indifférents aux réalités nationales, non responsables devant les élus du peuple, enfermés dans leur bureaux à Bruxelles. Cette image ne rend pas compte de ce qui se joue à l'intérieur de l'instance européenne qui permet justement de mettre en perspective les différentes sources d'influences. Mais celle-ci s'avère incapable de s'adresser directement aux citoyens en raison du retard dans la construction de l'Europe politique. Le manque de "visibilité" dont souffrent l'institution et ses agents est lié à la position de l'institution et à l'incommunicabilité de la culture qui se définit en son sein.

Conclusion

L'anthropologue peut se demander pourquoi l'institution est devenue un lieu de culture - comme d'autres lieux circonscrits dans la société - tandis que la société comme une totalité cohérente est un concept qui s'évanouit à mesure que se développent les phénomènes de "globalisation" ou de "mondialisation". Pourquoi la métaphore impose-t-elle sa loi au monde des média qui répercutent, établissent, suscitent parfois le détour par un concept validé ailleurs, tel celui de "tribu" pour parler des Enarques, des Euro-députés ou des prêtres ?¹⁵

Dans les années 50, Claude Lévi-Strauss établissait ce que représentait pour l'humanité le passage de la nature à la culture. A l'aube de l'an deux mille le processus d'institutionnalisation de nos sociétés pourrait s'analyser comme un passage de la culture à la sous-culture. Dans un monde qui assure les hommes contre les risques de la Nature, il n'est plus possible de rêver de Surnature comme les Amérindiens le font en construisant leur univers symbolique. En revanche, naturaliser l'institution pour la rendre plus familière réintroduit de la culture au règne de la procédure. Le regain d'intérêt pour le concept de culture dans les institutions -qu'il s'agisse de la demande de recherche formulée auprès des anthropologues, ou de la reconnaissance par les acteurs institutionnels des différences culturelles entre les administrations - ressemble à une tentative pour humaniser un univers désincarné.

Prisonniers des théories de l'action, les Enarques, les hommes politiques, les euro-fonctionnaires aiment à se prouver comme des êtres de culture : ce qu'ils sont, de même qu'ils sont des êtres dans la culture, ce qui fonde leurs différences dans un univers multiculturel.

A l'occasion écrivains ou chroniqueurs de leur temps, parfois couronnés sur le plan littéraire, ces êtres construisent, défendent et réglementent des catégories telles que celles d'"intérêt général", d'"intérêt européen", ou de "service public". Ces trois thèmes motivent expressément les administrateurs français et européens qui, *a contrario*, ne connaissent ni les sujets particuliers ni leurs difficultés singulières.

La façon dont l'institution traite la personne, en tant que citoyen ou sujet de droit, efface la dimension humaine au profit du collectif, d'une logique de l'action, de la productivité normative, ou de l'engagement budgétaire. Quelle que soit la conscience qu'ont les acteurs institutionnels des limites de leur action, leur être professionnel est tout entier tendu vers la réalisation des objectifs qu'individuellement ou syndicalement ils ne remettent pas en question.

Si la machine bureaucratique produit de la culture, celle-ci ne peut être traitée de la même façon qu'une culture nationale, sociétale ou locale. Les agents des institutions du pouvoir ne sont pas les agents objectifs d'une institution neutre. Dans leur conscience de produire quelque chose qu'ils dénomment "culture" dans leur propre langage, se joue un rapport de force. Leur culture n'est pas l'expression d'un système mais la déclinaison particulière de sous-systèmes dans un ensemble plus complexe. Leurs pratiques en partie définies par leurs milieux d'appartenance, recomposées dans l'instance professionnelle, renvoient à

¹⁵ Voir la presse et les commentaires sur *l'ENA comme si vous y étiez*, M. Abélès et N. Aviv "la tribu européenne,", 1993; le livre de P. Dibié, *La tribu des prêtres*,. Ed. du Seuil, 1993, Paris.

la notion de "culture politique" lorsque sont analysés les principes conduisant à l'élaboration des normes, et à celle de "culture administrative", variante d'une "culture d'organisation", lorsque sont mis en évidence les moyens par lesquels la norme est mise en oeuvre.

Plus que l'apparence ou le symbolisme, le langage est certainement le mieux susceptible de spécifier l'institution et d'identifier les individus. Il faut entrer dans le royaume des mots, dans le monde de la communication pour saisir ce phénomène culturel qui échappe en grande partie à la représentation. Car le citoyen, sujet de droit, sujet de l'institution, est rarement invité dans l'institution. Celle-ci préserve ses modes de fonctionnement du regard extérieur. Elle fonctionne dans le secret, que l'on soit à Matignon, à l'Élysée, ou à Whitehall. Si elle se prononce en faveur de "la transparence" (*openness*) comme le fait régulièrement la Commission Européenne, elle ne parvient guère à se rendre intelligible.

L'institution n'a pas conscience de ses frontières, mais elles s'imposent aux non ressortissants sous la forme de contrôles à l'entrée, avec l'obligation de déposer une pièce d'identité ou l'invitation à suivre un huissier. Ils peuvent être plus subtiles sous forme d'une opacité immatérielle qui conduit le non ressortissant de l'institution à ne pas savoir comment s'adresser aux gens de l'institution! Plusieurs écrans bureaucratiques visent à différencier celui qui connaît l'institution et ses usages, de celui qui ne la connaît pas.

Sous réserve des contraintes politiques et sociales qui lui donnent naissance, l'institution est libre d'imposer sa norme et de distinguer ceux qu'elle accepte de ceux qu'elle refuse. Il reste donc à se poser une ultime question. La culture d'institution est-elle une production des hommes pour les hommes et les femmes ou bien pour l'institution ? Cette interrogation sur le sens politique qui oriente l'action et la permanence de l'institution ne saurait trouver une réponse dans la conclusion de ce texte. Mais il convient de resituer la perspective de l'institution dans la réalité économique et sociale qui la soutient, un problème qui prend un singulier relief dans la construction européenne qui, par définition échappe à l'emprise nationale.

Les Euro-fonctionnaires se situent dans un processus de transculturation au coeur d'une institution qui se pense à l'avant garde des sociétés en devenir. Si cela renvoie au problème lancinant du déficit démocratique de la construction européenne, et aux critères qui fondent des choix économiques et sociaux que critiquent nombre de politiques, l'originalité du processus ne peut qu'être remarquée. On peut voir la Commission Européenne comme une institution parmi d'autres institutions de la modernité, qui dans le cadre de l'uniformisation actuelle, efface certaines frontières, nationales en particulier. Mais contrairement à Disneyworld qui propose une communauté imaginaire appauvrie, et à la cybernétique qui projette l'individu dans un monde virtuel, la Commission Européenne propose un mode d'interactions concrètes, en temps réel, à partir d'individus qui incarnent autre chose qu'eux-mêmes.

Il y a peu d'intérêt à considérer les institutions, et la Commission en particulier, comme des bulles autonomes dont la culture reposerait sur un ensemble de savoirs partagés, un langage commun, ou qui serait le support d'un idéal de vie, ce qui répondrait à une définition classique de la culture. Il est en

revanche toujours nécessaire de réfléchir si la collectivité, en l'occurrence l'institution, produit du sens, fait société ou crée des identités.

La permanence de l'institution n'érige pas cet univers en une singularité invariable, en un tout homogène et nécessairement cohérent. Cela explique la pauvreté symbolique et rituelle, autre que ce qui relève des rites de communication, que l'on observe dans les administrations publiques. Cela tient à leur position médiatrice, au carrefour de plusieurs systèmes.

Références bibliographiques

Abélès, M.

1995 "Pour une anthropologie des institutions", *L'Homme* 135, 65-85, Paris

1996 *En attente d'Europe*, Hachette, Paris,

Abélès, M., Bellier, I., McDonald, M. 1993, *Approche anthropologique de la Commission Européenne*, miméo Commission Européenne, Bruxelles.

M. Abélès et N. Aviv 1993, "la tribu européenne," Film .

Abélès, M. et Bellier, I. 1996), "Du compromis culturel à la culture du compromis", *Revue Française de Science Politique*, vol 46, n°3, 431-455..

Appadurai .A.

(1992) 1995, "Putting Hierarchy in its place", *Reading Cultural Anthropology*, Marcus & Fisher (ed), Duke University Press.

Augé, M.

1992, *Non-lieux*, Ed. du Seuil, Paris

1994, *Le sens des autres*, Fayard, Paris.

Asad, T.

1986, "The concept of cultural translation in British social anthropology", Clifford J. et G. Marcus (ed) 1986, *The poetics and politics of ethnography*, University of California Press, Berkeley, 140-163.

Bellier, I.

1991, *EL temblor y la Luna*; IFEA-Abya-Yala, .

1992 "Regard d'une ethnologue sur les Enarques", *L'Homme* 121, XXXII (1) : 103-127, Paris.

1993 *L'ENA comme si vous y étiez*, Ed. du Seuil, Paris.

1994 "Les Mai huna", *Guia etnografica de la Amazonia peruana* , Santos & Barclay (dir), vol 1, 1-179, Abya-Yala-IFEA, Quito.

1995 a "Une culture de la Commission Européenne. De la rencontre des cultures et du multilinguisme des fonctionnaires." in *Politiques Publiques en Europe*, Meny Y., Muller P., Quermonne J.L. (dir), L'Harmattan, Paris.

1995 b *De la Commission Européenne aux administrations nationales : cultures administratives et pratiques de coordination, d'influence, de négociation, de décision*, miméo DGAFP, Paris.

1995 c "Questions locales entre administrations nationales et institutions européenne", *Pôle Sud* n°3, 147-165, Montpellier.

1995 d "Moralité, langues et pouvoirs dans les institutions européennes, *Social Anthropology*, (3), 3, 235-250.

1996 "Les euro-fonctionnaires et les fonctionnaires nationaux face à face : l'appropriation de l'étranger", communication au Colloque organisé par la *Revue Politique et Management Publics*, Paris, Juin 1996.

Bourdieu, P. 1989, *La Noblesse d'Etat*, Ed. de Minuit, Paris.

Clifford J. et G. Marcus (ed)
1986, *The poetics and politics of ethnography*, University of California Press, Berkeley.

Douglas M.
1986, *How Institutions Think*, Syracuse University Press, Syracuse.

Dumont, L.
1966, *Homo Hierarchicus, le système des castes et ses implications*, Gallimard, Paris.

Fainzang, S.
1995, "L'alcool, les nerfs, le cerveau et le sang", *L'Homme* 135 : 109-125, Paris

Geertz, C.
1983, *Local Knowledge. Further Essays in Interpretive Anthropology*. New York, Basic Books.

Hall E. T
1978, *Beyond culture*, ed. du Seuil, 1992, Poche, Paris.

Iivonen I.
1993 (ed), *The future of the Nation State in Europe*, Cambridge University Press, UK.

Izard, M.
1991, "Culture (1)", *Dictionnaire de l'ethnologie*, Bonte P. et Izard M. (dir), PUF, Paris.

Lakoff, R. T.
1990, *Talking Power, the politics of language*, Basicbooks, USA.

Lévi-Strauss, C.
1958, *Anthropologie Structurale*, Plon, Paris.

McDonald M. (ed)
1993, *Gender, drink and drugs*, Berg, Oxford.

Marcus, G.
1986, "Contemporary problems of ethnography in the modern world system", *The poetics and politics of ethnography*, J. Clifford and G. Marcus (ed) University of California Press, Berkeley, 165-193.

Monnet, J.
1976, "Mémoires", Fayard, Paris.

Needham R.

1970, "The future of Anthropology : desintegration or metamorphosis?", *Anniversary Contributions to Anthropology*, 34-47, Leiden : Brill.

Ortner, S.

1984, "Theory in Anthropology since the sixties.", *Comparative Studies in Society and history* 26, n°1 : 126-166.

Parsons, T. & Shils E. A. (dir)

1951, *Toward a General Theory of Action* Cambridge, MA. Harvard University Press.

Rabinow P.

1975, *Symbolic Domination : Cultural Form and Historical Change in Morocco*, University of Chicago press, Chicago.

Saïd E.,

1978, *Orientalism*, Pantheon, New York.

Thuillier G.,

1983, *L'ENA avant l'ENA*, PUF, Paris.

Tylor, E. B.

1871, *Primitive Culture : Researches into the development of mythology, Philosophy, Religion, Language Art and Custom*, Londres, Murray, 2 vol.

Weber, M.

1922, *Economie et Société*, trad. fr. 1971, Plon, Paris.

White, L.

1949, *The Science of Culture, a study of man and civilization*, Farrar, Straus et Giroux, (1969).

Zabusky, S

1995, *Launching Europe, an ethnography of european space cooperation*, Princeton University Press, Princeton, USA.

Zins, M.J.

1995, "Rites et protocoles du British Raj en Inde. La mise en scène de traditions inventées et importées. *Revue Française de Science Politique*, vol 45, n°6, Paris.